



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La ville de Joigny vous informe

Joigny, le lundi 8 avril 2019

RESTRICTIONS DE CIRCULATION ET DE STATIONNEMENT

À l'occasion de différents travaux sur la voie publique, plusieurs restrictions de circulation et de stationnement sont à prévoir :

Contre-allée du quai du Général Leclerc, la circulation de tout véhicule sera interdite pendant trois jours entre le 8 et le 26 avril durant les travaux entre l'entrée côté quai d'Épizy et la sortie face à la rue du Trianon.

Place du 11 novembre et quai de la Butte, le stationnement de tout véhicule sera interdit dimanche 28 avril de 9h à 13h30.

Rue Robert Petit, le stationnement de tout véhicule sera interdit à l'emplacement des travaux en fonction des besoins de l'entreprise intervenante entre le 8 et le 12 avril.

Sur les voies de la commune, la circulation et le stationnement seront perturbés temporairement en raison de travaux entre le 2 avril et le 31 décembre 2019.

Contact : Audrey KORUM

Tél. 03 86 92 48 09 - Fax : 03 86 92 48 01 – audrey.korum@ville-joigny.fr

Mairie de Joigny - 3 quai du 1^{er} Dragons - BP 210 - 89306 Joigny Cedex

www.ville-joigny.fr